

Règlement – Le Bellimontrail

Dimanche 22 avril 2018

Article 1 : Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et de la charte du Bellimontrail. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- l'épreuve 12 km est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de l'âge de 16 ans avec autorisation parentale pour les mineur(e)s.
- l'épreuve de 21 km est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de l'âge de 18 ans
- l'épreuve 45 km est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de l'âge de 20 ans
- l'épreuve du Bellimon'Kid n'est pas chronométrée

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 2 : Dates, départs et horaires

- Dimanche 22 avril 2018 : 7H00 : **Le Marathon de Bellevue** – 45 km
- Dimanche 22 avril 2018 : 9H30 : **Le Semi de Bellevue** – 21 km
- Dimanche 22 avril 2018 : 10H00 : **Les Balcons de Bellevue** – 11 km
- Dimanche 22 avril 2018 : 11H45 : **Le Bellimon'kid** – 1,5 km
- Dimanche 22 avril 2018 : 7H00 à 10H00 : **La rando** 9 km 19 km

Départs groupés dans l'allée du Château devant l'école publique de Bellevue la Montagne

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions en ligne sont possibles pour toutes les épreuves sur le site :

www.chronopuces.fr. (frais d'inscription inclus)

Droits d'engagement :

Jusqu'au 20/04/2018 minuit :

- 12 km : 11,50 € (repas +10€)
- 21 km : 13,50 € (repas +10€)
- 45 km : 17,50 € (repas +10€)

Pour les inscriptions en ligne, fermeture des inscriptions le 20/04/2018 à minuit.

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.
- D'un « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne **avant le vendredi 20 avril 2018 minuit**, dernier délais, afin de valider définitivement l'inscription en ligne.

Aucun certificat médical ne sera accepté au retrait du dossard.

Aucun dossard ne sera remis sans dossier en ligne complet.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation à la course.

A partir du 21/04/2018 et ce jusqu'à 20 mn avant le départ de la course (limité à 200 dossards sur les 3 courses) :

- 12 km : 16 € (repas +10€)
- 21 km : 18 € (repas +10€)
- 45 km : 22 € (repas +10€)

NB : Il est possible de passer du 45 km au 21 km, avant le départ de la course, mais aucun remboursement ne sera effectué.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 4 : Retrait des Dossards

Le Dimanche 22 avril 2018 à partir de 6h00 à la salle polyvalente de BELLEVUE la MONTAGNE.

Retrait des dossards possible jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course

Article 5 : Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire pour le 21 km et le 45 km :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Sifflet.
- Couverture de survie (140cm x 120cm).
- Barres céréales pour le 45 km
- Gobelet. (possibilité d'en récupérer un lors du retrait de dossard)

Nb : Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Soyez en reponsable jusqu'a la fin de la course, ne le jetez pas dans la nature, elle vous le rendra.

Prévoir 3 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune fourni sur place)

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses sous peine de sanction.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross.

Article 6 : Parcours, barrière horaire et balisage

Tous les parcours seront balisés.

Les 12 et 21 km sont sans barrière horaire.

Une barrière horaire pour le 45 km est située aux environs du km 26 à 10 h 00 au Puyramont.

Le Marathon est une épreuve de trail de 45km, dans le style de la "Course de la Barclay". Les coureurs devront récupérer dans des caisses, disséminées tout au long du parcours, la feuille numérotée correspondant à leur numéro de dossard. Ainsi, les trailers devront rapporter 5 feuillets. Un contrôle sera effectué à l'arrivée. Il en résultera une récompense ou des pénalités si présence ou non des 5 feuillets.

Le système de balisage sera organisé avec un système de pancarte suivant un code couleur :

Le Marathon de Bellevue	M en rouge
Le Semi de Bellevue	S en jaune orangé
Les Balcons de Bellevue	B en vert
Le Bellimon'kid	E en marron
La rando	R en bleu

Article 7 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Les n° de portable de 2 Organisateurs seront connus des signaleurs.

Article 8 : Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 45km : 3 ravitaillements complets aux environs des Km 12 et km 26 et km 35

Sur le 21km: 1 ravitaillement complet au Km 11 environ

Sur le 12km : 1 ravitaillement eau au Km 7 environ.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

Article 9 : Arrivées

L'arrivée des Trail est prévue dans l'allée du château devant l'Ecole de Bellevue la Montagne.

Les participants aux épreuves pourront participer au repas de fin de course et à la remise des récompenses, réservation du repas lors de l'inscription.

Pour les accompagnants une vente de tickets repas sera organisée sur place au prix de 10 €.

Article 10 : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge.

Article 11 : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet (gobelet, plastique d'emballage ou autre), faisant preuve d'anti-sportivité, ne portant pas secours à un co-équipier, manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un remboursement.

Article 13 : Assurance et Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.